

## Rapport d'audit

### Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Junglinster

Exercice : 2025

Date de création : 06.05.2025



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

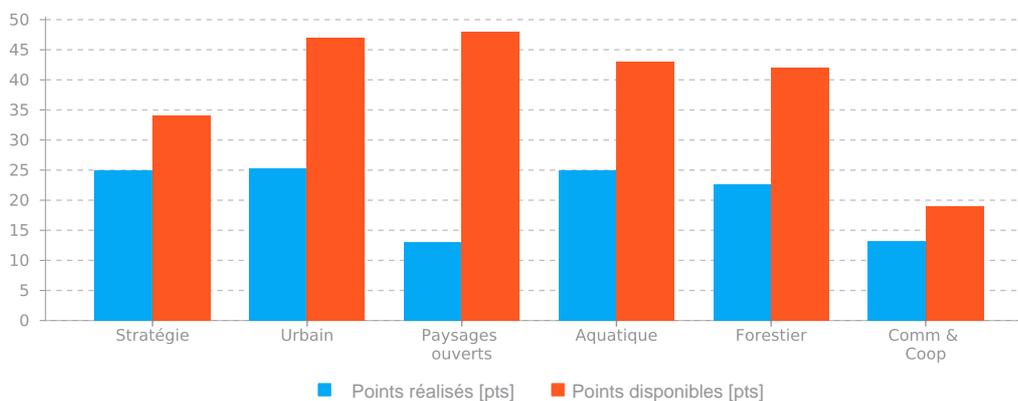


## Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

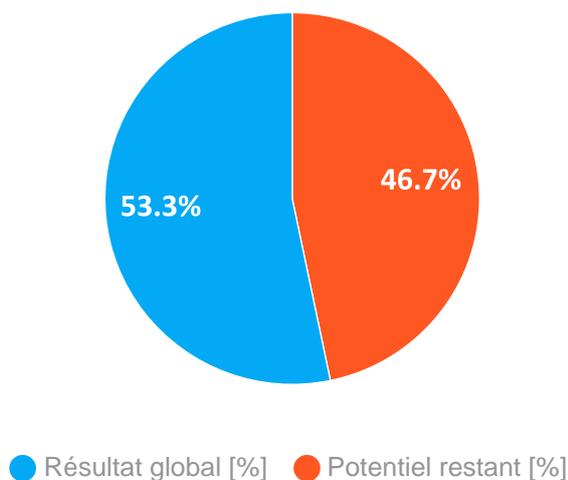
**Points obtenus : 124.1**

**Pourcentage : 53.26 %**

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



## Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Kommunale Strategie für den Umweltschutz konnte am 04.04.2025 im Gemeinderat gestimmt werden  
.  
Hinterlegter Beweis entspricht der Vorlage, die den Gemeinderatsmitgliedern zur Durchsicht zugesandt werden.
- Pièces justificatives :
  - 1.1.1\_JL\_Leitbild\_Naturschutz\_XP\_DB\_JCP\_CC.pdf
  - 2.1.1\_JL\_Gemeinderatsbeschluss\_04\_04\_2025\_Strategie communale pour la protection de

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,48 %
- Numérateur : 1088797.71
- Dénominateur : 2.2635581486E8
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
.xlsx entspricht dem .pdf Dokument. Zur Prüfung & Nachvollziehbarkeit hinterlegt.
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :  
Kein Preuve hinterlegt. Nicht nachvollziehbar.
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 2.2635581486E8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Vorläufig noch keine Auswertung wg. fehlender Daten zu Kaufverträgen möglich.
- Pièces justificatives :
  - 1.1.3 Junglinster-Kommunales Budget f\_r die langfristige Sicherung....xlsx
  - 2.2022\_Junglinster\_Flachenkauf.pdf
  - 3.Junglinster.pdf

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Statuts-du-SIAS.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Junglinster\_1.5 Service environnement\_Monique Leffin.PNG

## 1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
2022: Bernard Ries (Naturpaktschöffen) 1 von 2x anwesend  
2023: Jean Boden anwesend
- Pièces justificatives :
  - 1.20231124\_1.6\_Teilnehmerliste\_COPIIL\_Guttland\_Musel\_Comite\_20231122.pdf
  - 2.20231124\_1.6\_Rapport\_reunioun\_20231122\_COPIIL\_Guttland\_Musel\_Comite\_v20231124.pdf
  - 3.20220601\_COPIIL Guttland Musel\_Comit\_\_Teilnehmerliste\_SCAN.pdf
  - 4.20221117\_COPIIL Guttland Musel - Comite\_Teilnehmerliste\_SCAN.pdf
  - 5.Arr\_t\_minist\_riel portant nomination des membres du Comit\_ de pilotage Natura 2000

## 1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 54,39 %
- Numérateur : 30302.3
- Dénominateur : 55713
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

## 1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 379,32 Unité
- Numérateur : 31.52
- Dénominateur : 221.72
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

## 1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 14,22 %
- Numérateur : 7922.39
- Dénominateur : 55713
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire : ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

## 1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 184,72 Unité
- Numérateur : 15.49
- Dénominateur : 107.27
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire : ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

## 2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 11,71 %
- Numérateur : 6.57
- Dénominateur : 56.12
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20240604\_2.1\_Junglinster\_Attributtabelle\_Biotope in Gemeindebesitz.xlsx
  - 2.20240604\_2.1\_Junglinster\_Attributtabelle\_Biotope in Gemeindebesitz.pdf
  - 3.20240604\_2.1\_Junglinster\_Attributtabelle Gemeindefl\_chen Perimeter.xlsx
  - 4.20240604\_2.1\_Junglinster\_Attributtabelle Gemeindefl\_chen Perimeter.pdf
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

Die Tabellen (Auszüge Attributetable) sind nicht wirklich nachvollziehbar. Bitte nochmal im Audit erläutern. Graphische Darstellung oder Methodikerklärung wären besser.
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Die Methodik wurde im Audit erläutert. Die Punkte können unter dieser Voraussetzung anerkannt

werden. Dennoch sollte im Nachgang des Audits ein Plan oder ein graphischer Auszug in SIGINOV A hochgeladen werden.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
einzig für die Gemeinde Junglinster (und dem Ort selbst) ein Beispiel aus PAG partie graphique / Geoportail / data.public.lu
- Pièces justificatives :  
1.Junglinster 2.3-Biotopkartierung im Siedlungsraum.pdf

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

In Siginova ist leider noch kein nachweis zu finden. Dies wurde im letzten Audit bereits angemerkt.
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Die Beweise liegen der Gemeinde und dem Berater vor und wurden dem Auditeur im Audit dargel egt. Im Nachgang des Audits muss der gemeinderatsbeschluss hochgeladen werden.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 67 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2.9 Junglinster existierende Nisthilfen an B\_umen.shp
  - 2.2.9 Junglinster existierende Nisthilfen an Geb\_ude.shp
  - 3.20230525\_Junglinster 2.9\_F\_rderung V\_gel\_Flederm\_use\_XP.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Aufgrund der Vorgaben der Bewertungs- und Orientierungshilfe und Absprach mit den Auditoren verfügt die Kommune Junglinster im engsten Sinne nur über 1x bauliche Maßnahme zum aktiven Schutz von Fledermauskolonien: 2010 Einbau von 3x Fledermausluken Kirche Junglinster.

Nachfolgende Kirchen/Ortschaften weisen bei einer Stichprobe sichere Nachweise/aktive Populationen 05/2024 auf:

- Junglinster
- Bourglinster
- Eschweiler
- Beidweiler

In weiteren Kirchen der Kommune konnten nur Kotnachweise festgestellt werden, jedoch keine direkt

- Pièces justificatives :
  - 1.20241010\_2.10\_Junglinster\_Monitoring 2024.pdf
  - 2.20230523\_2.10 Junglinster\_aktive Schutzmaßnahmen f\_r Flederm\_use\_XP.pdf

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 15,62 %
- Numérateur : 10
- Dénominateur : 64
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20230412\_2.11 Junglinster Begr\_nung kommunaler Geb\_ude\_XP.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Junglinster 2.14 PAG-paysage-zones r\_sidentielles\_corridors \_cologiques.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Quelle: <http://equigaart.lu/page-5/index.html>  
Parzelle 1729/4807  
Dt. Verordnung (S. 2) - Praktische Bestimmungen  
Die Nutzung der Gärten ist ausschließlich auf das Züchten von Gemüse oder Blumen beschränkt. Die Bewirtschaftung der Gärten darf keinerlei Profit abwerfen und gilt ausschließlich als Freizeitbeschäftigung für Familien.  
Bei der hier betriebenen Landwirtschaft handelt es sich um einen biologischen Anbau, bei dem der Boden ohne Rückgriff auf Pestizide oder chemische Düngemittel bewirtschaftet wird.  
Dt. Verordnung (S. 7) - Allgemeinde Verpflichtungen des Gärtners  
Der Gärtner muss:  
– ökologischen Anbau betreiben: biologische Schädlingsbekämpfung und Verzicht auf den Einsatz von chemischen Düngemitteln, synthetischen Pestiziden und Herbiziden sowie genetisch veränderten Organismen,  
– Qualität anstreben und die natürlichen Ökosysteme respektieren. Der Gärtner verpflichtet sich, Wasser sparsam zu verwenden und biologisch abbaubare Abfälle zu kompostieren.
- Pièces justificatives :
  - 1.2.15-Junglinster\_Equigaard-R\_glement d\_int\_rieur\_FR.pdf
  - 2.2.15-Junglinster\_-Equigaart-Vereinsordnung\_DE.pdf
  - 3.20230323\_072544.jpg
  - 4.20230323\_072559.jpg
  - 5.20230323\_072633.jpg
  - 6.20230323\_072705.jpg

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Kommune stellt Neubürger Wildpflanzensamen zur Verfügung. Als Bürger kann man diese auch selbst auf der Kommune kostenlos beziehen.
- Pièces justificatives :
  - 1.20230718\_2.16\_Junglinster\_Subsidies-Kalenster - subsidies-pour-renovation-construction-
  - 2.20230718\_2.16\_Junglinster\_\_Subsidies\_markiert.pdf
  - 3.20230718\_2.16\_Junglinster\_\_Subsidies\_Dach\_Fassadenbegr\_ung.pdf
  - 4.20230718\_2.16\_Junglinster\_\_Subsidies.pdf
  - 5.20220725\_2.16\_Junglinster\_Schottergarten-SubsidienReglement-Emweltkommissioun-

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
erfolgreiche Abstimmung am 04.04.2025 im Gemeinderat, hinterlegte Dokumente entsprechen jenen, welche den Gemeinderatsmitgliedern im Vorfeld zur Prüfung hinterlegt wurden.
- Pièces justificatives :
  - 1.20250404\_2.17\_JL\_CC\_Concept de r\_duction de la pollution lumineuse.pdf
  - 2.2.17\_JL\_Beleuchtungskonzept\_Version CC.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 55,3 %
- Numérateur : 1336
- Dénominateur : 2416
- Points : 2.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Auswertungsstand 10.04.2025

Totalsumme: 1888; 769,5 Lichtpunkte min. 1 Kriterium "Tierfreundlichkeit" , aufgerundet auf 770.

xlsx. = .pdf

Inventur wurde auf Grundlage von zur Verfügung gestellten Rechnungen von 2018-2025 sowie teils "digitaler" & physischer Ortsbegehung erstellt werden.

Die hinterlegten Nachweise stellen eine Momentaufnahme dar, die beiden hinterlegten Datenblätter entsprechen zu einem Teil der rezent getätigten Investments.

Eine physische Ortsbegehung sollte spätestens für das nachfolgende Audit unternommen werden.

- Pièces justificatives :
  - 1.2.18\_JL\_Auswertung.xlsx
  - 2.2.18\_JL\_Auswertung.pdf
  - 3.Eclatec-Tilt.pdf
  - 4.Eclatec-Synoptique-des-solutions-LED-2024.pdf
  - 5.2.18\_JL\_ENTRETIEN COMMUNE DE JUNGLINSTER\_unterlagen Nicolas Klemann.xlsx
  - 6.2.18\_JL\_Auswertung.xlsx
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :  
Neue Beweise und Auswertungen geliefert. Punkte werden angepasst.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.6)

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
s. Gemeinderatsbeschluss 1.1 (Stimmung am 04.04.2025), S. 14 des PDF zum Leitbild
- Pièces justificatives :
  - 1.1.1\_JL\_Leitbild\_Naturschutz\_XP\_DB\_JCP\_CC.pdf
  - 2.1.1\_JL\_Gemeinderatsbeschluss 04\_04\_2025\_Strat\_gie communale pour la protection de

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs:  $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$ ; prairies:  $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$ ; biotopes protégés des milieux ouverts:  $0\text{kg Ntot/ha/an}$ ) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

### 3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 8,46 ha
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire : ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

### 3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 6,56 %
- Numérateur : 236.04
- Dénominateur : 3598.37
- Points : 1.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire : Zur besseren Übersicht "Gesamtauswertung Daten" zunächst betrachten, zur Nachvollziehbarkeit wurden jedoch alle Attributtabelle hinterlegt,

die zugehörigen shapefiles, Ausnahme Bongert JCP, können als .shp ebenfalls zur Verfügung gestellt werden.

Generell: .xlsx = .pdf

- Pièces justificatives :
  - 1.20250214\_3.4\_JL\_Bongert JCP.png
  - 2.20250214\_3.4\_JL Bongert JCP\_Screenshot FI\_che.pdf
  - 3.20231017\_3.4\_Junglinster\_Brachland SIAS Gemeinden 2023.pdf
  - 4.2025\_3.4\_JL\_Gesamtauswertung Daten.xlsx
  - 5.2025\_3.4\_JL\_Gesamtauswertung Daten.pdf
  - 6.3.4\_JL\_Linienelemente Offenland.xlsx
  - 7.3.4\_JL\_Linienelemente Offenland.pdf
  - 8.3.4\_JL\_FI\_chenbiotop Offenland.xlsx
  - 9.3.4\_JL\_FI\_chenbiotop Offenland.pdf
  - 10.3.4\_JL\_BK09\_Offenland.xlsx
  - 11.3.4\_JL\_BK09\_Offenland.pdf
  - 12.3.4\_JL\_BK09\_Neupflanzungen SIAS\_10 B\_ume.xlsx
  - 13.3.4\_JL\_BK09\_Neupflanzungen SIAS\_10 B\_ume.pdf
  - 14.3.4\_JL\_Berechnung Offenland.xlsx
  - 15.3.4\_JL\_Berechnung Offenland.pdf

### 3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 1018,58 m2
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Kartierte längere Abschnitte an CR122 (zw. Gonderange-Bourglinster an Wasserbehälter) & CR131 (Abschnitte nach Ausfahrt Junglinster nach Bourglinster)

Der größte Steinhauften des Offenlandes befindet sich unmittelbar neben dem Monument für Verkehrsofopfer CR132 von Gonderange nach Eschweiler. Zwei kleinere befinden sich an der CR129 von Junglinster nach Godbrange (Fotos dieser kleineren Abschnitte folgen noch).

GIS-Datensätze mit genauer Verortung können gerne auf Anfrage zur Verfügung gestellt werden.

.pdf = .xlsx

- Pièces justificatives :
  - 1.20250414\_3.5\_JL\_Relev\_Trockenmauern.xlsx
  - 2.20250414\_3.5\_JL\_Relev\_Trockenmauern.pdf
  - 3.20250414\_3.5\_JL\_Trockenmauern\_Lesteinhauften Dossier.pdf

### 3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 45,44 %
- Numérateur : 43521
- Dénominateur : 95776
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
.pdf = .xlsx  
GIS-Datensätze auf Anfrage gerne verfügbar
- Pièces justificatives :
  - 1.20230405\_3.6\_Junglinster\_XP.xlsx
  - 2.3.6 Feldwege Junglinster.pdf
  - 3.Dossier Feldwege\_end.pdf

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0,96 %
- Numérateur : 34.36
- Dénominateur : 3594.85
- Points : 0.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
shapefiles auf Anfrage gerne verfügbar.  
xlsx = pdf
- Pièces justificatives :
  - 1.3.8\_JL\_Attributtabelle untersuchte FI\_chen.xlsx
  - 2.3.8\_JL\_Attributtabelle untersuchte FI\_chen.pdf
  - 3.3.8\_JL\_Attributtabelle Gesamtfl\_che.xlsx
  - 4.3.8\_JL\_Attributtabelle Gesamtfl\_che.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 3,68 %
- Numérateur : 2150
- Dénominateur : 58350.07
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
GIS-Daten gerne auf Anfrage verfügbar

.pdf = .xlsx

- Pièces justificatives :
  - 1.3.10\_Junglinster\_Berechnung kartierte Abschnitte GWSG\_XP.xlsx
  - 2.3.10\_Junglinster\_Berechnung kartierte Abschnitte GWSG\_XP.pdf
  - 3.3.10\_Junglinster\_Berechnung Gesamtl\_nge aller Gew\_sser.xlsx
  - 4.3.10\_Junglinster\_Berechnung Gesamtl\_nge aller Gew\_sser.pdf

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 7,62 %
- Numérateur : 323.5
- Dénominateur : 4246.4
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
ANF-Daten zu den Biodiversitätsverträgen von dem ersten Datensatz von EFOR-ERSA Mitte 2022, siehe Seite 5 für Nachweis für Junglinster.

Achtung:

Da Junglinster erst Ende 2022 dem NP beigetreten sind uns erst sämtliche Daten um den 13.01.2023+ von Filipe Dias seitens der Klima-Agence zur Verfügung gestellt worden. In der ersten Fassung der Daten Mitte 2022(?) ist Junglinster noch nicht verzeichnet

- Pièces justificatives :
  - 1.2022\_JL\_3.12.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.20241008\_3.13\_Junglinster\_Bericht Kartierung.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
s. Gemeinderatsbeschluss 1.1 (Stimmung am 04.04.2025), s. 19 der Strategie.
- Pièces justificatives :  
1.1.1\_JL\_Leitbild\_Naturschutz\_XP\_DB\_JCP\_CC.pdf  
2.1.1\_JL\_Gemeinderatsbeschluss 04\_04\_2025\_Strategie communale pour la protection de

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.20230404\_4.1\_Junglinster\_ - MAG Nr.1 - Januar \_ Februar 2023 - S.24\_XP.PNG  
2.20230404\_4.1\_Junglinster\_Website Gemeinde\_XP.PNG  
3.20230404\_4.1\_Junglinster\_Facebook - Etude sur les pluies battantes\_XP.PNG
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :  
Seit dem letzten Audit scheint hier nichts angepasst worden zu sein. Die Maßnahme fordert eine Stellungnahme zu den Maßnahmen. Diese liegt nicht vor.
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :  
Eine Stellungnahme der Gemeinde zu den Maßnahmen im Rahmen der Hochwasserrahmenrichtlinie liegt bisher nicht vor. Dementsprechend wird dieser Punkt im Moment nicht berücksichtigt.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 2
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Gezählt werden "HY MO, HY WA, HY DU.02" -Maßnahmen

für das Gemeindegebiet Junglinster:

HY MO.05: Wiederherstellung von naturnaher Laufentwicklung und Gewässerbett - Roudemerbaach - Rodenbourg - entlang C.R. 122 (L=624m)

HY DU.02 Wiederherstellung der Durchgängigkeit - Durchlass/Verrohrung/Überbauung - Ernz noire - Junglinster - Laangwiss unter N11 bis Altersheim/Schule (L=533m)

Diesmal nur .xlsx "Beweisform" da sehr viele Kolonnen etc., Zeilen 23 & 321 (oben aufgeführte)

- Pièces justificatives :  
1.20240326\_4.2\_Junglinster\_HY MO\_ HY WA\_ HY DU.02-Massnahmen\_230227\_MBA\_1.2.xlsx

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
4.3

Gezählt werden umgesetzte "HY DU.01" - Maßnahmen für das Gemeindegebiet Junglinster

Abflachen unbef. Böschung (h>1m) Roudemerbaach Rodenbourg & Entfernen Querbauwerk Ernz noire Breidweiler-Pont (oberhalb)

- Pièces justificatives :  
1.20230309\_4.3\_Junglinster\_RAP\_3. BWP - Anhang 18\_Umgesetzte HY Ma\_nahmen aus BWP

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20230404\_4.4\_Junglinster\_Dossier\_XP.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20230217\_4.6\_Junglinster\_Captage d'eau souterraine Doudboesch\_SIDERE\_XP.pdf
  - 2.20220519\_4.6\_Junglinster\_Massnahmenprogramm Kriepsweier\_19.5.2022.pdf
  - 3.20230321\_4.6\_Junglinster\_Doudboesch\_Bericht\_CTH.pdf
  - 4.20230217\_4.6\_Junglinster\_Captage d'eau souterraine Kriepsweieren\_XP.pdf

#### 4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.4.7 - Junglinster\_Umsetzung Ma\_nahmenpogramme.pdf

#### 4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  - 2022: Convention, 1x anwesend, 1x entschuldigt
  - 2023: verschiedene Nachweise
  - 2024: 2x vertreten
- Pièces justificatives :
  - 1.20240422\_4.8\_Junglinster\_Teilnehmerliste CCR SIWA 22.04.24.pdf
  - 2.20241021\_4.8\_JL\_Teilnehmerliste CCR SIWA 21.10.2024.pdf
  - 3.20230217\_4.8\_JL\_Mitgliedschaft SIDERE\_XP.PNG
  - 4.20230217\_4.8\_JL\_Mitgliedschaft Comit\_ SIDERE\_XP.PNG
  - 5.20230418\_4.8\_Junglinster\_Regionale Zusammenarbeit SIWA Anerkennung 2023.pdf
  - 6.2022\_4.8\_JL\_SIWA Teilnehmerliste\_11.10.22\_entschuldigt\_XP.pdf
  - 7.2022\_4.8\_JL\_Regionale Zsmarbeit in Trinkwasserschutzgebiet-SIDERE\_XP.pdf
  - 8.2022\_4.8\_JL\_SIWA Teilnehmerliste\_26.07.22\_anwesend\_XP.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 5,05 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
Automatisierte Daten Klima-Agence, Stand Juno 2024
- Pièces justificatives :  
1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 35,3 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :  
1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 111 Unité
- Numérateur : 12
- Dénominateur : 51
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

#### 4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Mitteilung der Flusspartnerschaft SYR.pdf

#### 4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  - s. Stimmung 1.1 im Gemeinderat am 04.04.2025, S. 23 betroffene Aktionspläne
- Pièces justificatives :
  - 1.1.1\_JL\_Leitbild\_Naturschutz\_XP\_DB\_JCP\_CC.pdf
  - 2.1.1\_JL\_Gemeinderatsbeschluss 04\_04\_2025\_Strat\_gie communale pour la protection de

#### 5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 412,95 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
  - ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

## 5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 86,62 %
- Numérateur : 357.68
- Dénominateur : 412.95
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire : ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

## 5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire : Automatisierte Daten Klima-Agence, Stand 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Communes\_certifiees\_FSC\_PEFC\_20240702.pdf
  - 2.20230427\_5.3\_PEFC Junglinster.pdf

## 5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 2,95 %
- Numérateur : 12.2
- Dénominateur : 412.95
- Points : 1.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire : ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 3 /ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire : ANF-Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 1047
- Dénominateur : 261.63
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire : basierend auf Zertifizierung, kurze Stichprobe erweist jedoch deutlich höhere Werte.

Maßnahme wird zum Sommer 2025 wohl umgestellt, à discuter.

- Pièces justificatives :
  - 1.20230427\_5.3\_PEFC Junglinster.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 52,44 ares
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire : ANF Daten 2024
- Pièces justificatives :
  - 1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,14 %
- Numérateur : 0.59
- Dénominateur : 412.95
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
Automatisierte Daten Klima-Agence, 2024
- Pièces justificatives :  
1.Naturpakt\_ANF Daten 2024\_Sias.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.20230622\_5.10\_Junglinster\_Bericht\_XP.pdf  
2.20230627\_5.10\_Junglinster\_Pflanzung Streuobstwiese Recycling-Center\_JCP.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres :  $\geq 220$  ans et des chênes :  $\geq 260$  ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2023-07-12\_Junglinster\_5.11\_D\_lib\_ration.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  - s. 1.1 - Stimmung im Gemeinderat am 04.04.2025, betroffene Aktionspläne S. 26 der Strategie
- Pièces justificatives :
  - 1.1.1\_JL\_Leitbild\_Naturschutz\_XP\_DB\_JCP\_CC.pdf
  - 2.1.1\_JL\_Gemeinderatsbeschluss 04\_04\_2025\_Strategie communale pour la protection de

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
  - erfolgreiche Stimmung am 04.04.2025, genauer Nachweis wird noch erbracht.
- Pièces justificatives :
  - 1.6.1.\_JL\_SIAS\_Kommunikationskonzept\_Version CC.docx
  - 2.6.1\_JL\_D\_lib\_ration\_Kommunikation\_Version CC.docx
  - 3.20250404\_6.1\_JL\_Gemeinderatsbeschluss Kommunikationskonzept.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.6.2\_JL\_B\_rgerformationen 2023\_2024.pdf
  - 2.20220907\_6.2\_Ausbildungsangebote SIAS-2022-3.pdf
  - 3.20220907\_6.2\_Ausbildungsangebote SIAS-2022-2.pdf
  - 4.20220907\_6.2\_Ausbildungsangebote SIAS-2022-1.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.20221129\_6.3\_Junglinster\_Schn\_ttcoursen.pdf
  - 2.20220707\_6.3\_Junglinster\_Teilnahmebescheinigung Visite Gr\_ndach Mondorf.pdf
  - 3.20240612\_6.3\_Junglinster\_Fortbildung\_W\_i m\_ihen ech richtig.pdf
  - 4.20230714\_6.3\_Junglinster\_EP Gliedner\_Certificat Eliane PLIER.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 12 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

2022: 11x  
2023: 18x  
2024: ca. 19x  
2025: 2x (bis 14.04.2025)

.xlsx = Übersicht aller Kommunikationskanäle/Beiträge von Anfang 2022-Dezember 2024

- Pièces justificatives :
  - 1.20240430\_6.4\_Junglinster\_Pr\_vention des inondations et des fortes pluies - assembl\_e
  - 2.20230418\_6.4\_Junglinster\_2022-10-12\_Abschaltung\_fftl. Beleuchtung\_XP.pdf
  - 3.20240813\_6.4\_Junglinster\_Aufruf Natur-\_Klimapaktteam\_2.JPG
  - 4.20240813\_6.4\_Junglinster\_Aufruf Natur-\_Klimapaktteam\_1.JPG
  - 5.2025\_6.4\_JL-Zusammentragung MAG\_XP.pdf

6.2025\_6.4\_JL\_Social Media zsmgef\_gt\_XP.pdf

7.2025\_6.4\_JL\_liste publications\_XP.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
2022: 3 Events unter "Green Event" - Charta, zusätzliche Stimmung im Gemeinderat am 04.04.2025  
2023: einige durch Kommune selbst organisiert  
2024: streng nur durch Vereine  
2025: Stimmung im Gemeinderat (Willenserklärung)

.docx = Vorlagen, die den Gemeinderatsmitgliedern vor kurzem zur Prüfung vorgelegt wurden.

- Pièces justificatives :
  - 1.6.7\_GreenEvent-CheckList-2025\_Version CC.docx
  - 2.6.7\_JL\_D\_lib\_ration\_GreenEvents\_Version CC.docx
  - 3.20250404\_JL\_6.7\_Gemeinderatschluss Green Events.pdf
  - 4.6.7 - Conditions-dattribution-logos\_200325-1.pdf
  - 5.6.7 - Junglinster\_Spullweenchen-Liste-deutsch-2021-08.pdf
  - 6.Junglinster 6.7\_Klima- \_\_mweltdag 13-14.05.2022.PNG
  - 7.Junglinster 6.7\_L\_nster Maart 23-24.09.2022.PNG
  - 8.Junglinster 6.7\_Nuit du Sport 11.06.2022.PNG

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
für Ende 2023 geplant, Rechnungen werden noch von Herrn Jean-Claude Pitzen nachgereicht.
- Pièces justificatives :

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 21,85 m3/an
- Points : 2.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
für 2023: 109,26m3 für Fassade Musikschule AC Junglinster  
auf 5 Jahre runtergerechnet, d.h. 2020-2024: 21,85m3

.xlsx = .pdf

- Pièces justificatives :
  - 1.6.9\_JL\_Nachweis 2020-2024.xlsx
  - 2.6.9\_JL\_Nachweis 2020-2024.pdf
  - 3.20230427\_6.9\_Junglinster\_Douglasienholz neue Musikschule AC Junglinster.pdf